cumeo
VOS FORMATIONS SUR MESURE

Programme de formation

Présider et animer son CSE, CSA, CST

25/01/2024

Prix INTER : à partir de 500,00 € net de TVA

Durée : 1 jour soit 7 heures

Public : Président de CSE, directeur des Ressources Humaines et des Chargés des relations sociales.

Prérequis : Être président d'un CSA/CSE/CST ou devoir en assurer l'intérim

Objectifs :

- Comprendre les enjeux du CSA/CSE/CST dans le dialogue social
- Maîtriser les attributions et donner des outils nécessaires au pilotage de son CSA/CSE/CST: procédures de DGI, cadre des RPS, expertises, etc …
- Actualiser ses connaissances quant au cadre juridique des CSA/CSE/CST : jurisprudence récente, fusion CHSCT et CTE en Comité social d'établissement

Programme :

Il s'agit de fournir des outils techniques, stratégiques et réglementaires pour piloter les CSA/CSE/CST, à destination des présidents des CSA/CSE/CST, directeurs des ressources humaines et chargés des relations sociales dans un contexte de fort renouvellement des interlocuteurs.

1- Cadre juridique et règles de fonctionnement du CSA/CSE/CST et de la formation spécialisée

Attributions du CSA/CSE/CST et attributions de la formation spécialisée ;
Articulation des compétences en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;
La substitution de l'avis du CSA/CSE/CST à celui de la formation spécialisée ;
La présidence : délégation de pouvoir, subdélégation et codélégation ;
Le rôle des représentants du personnel (titulaire et suppléants) ;
Le secrétaire ;
Les invités ;
La responsabilité pénale du chef d'établissement en matière de prévention.

2- Domaines de compétences du CSA/CSE/CST et/ou de la formation spécialisée

Gestion d'un danger grave et imminent ;
Recours et déroulement d'une expertise ;
Visites ;
Prévention des risques psycho-sociaux ;
Les compétences pour information : télétravail, apprentissage, égalité professionnelle, bilans annuels …

3- Sensibilisation des agents aux rôles et missions du CSA/CSE/CST

cumeo
VOS FORMATIONS SUR MESURE

Programme de formation

Les dispositions des articles L. 4141-2 du code du travail, prévoit l'obligation d'une formation pratique et appropriée en matière d'hygiène et de sécurité au profit des agents ;
La sensibilisation des agents aux rôles et missions du CSA/CSE/CST et de la formation spécialisée contribue à la prévention et permet que les actions de ces derniers soient comprises et acceptées.

4- Les clefs pour dialogue social apaisé et opérationnel
La négociation dans un établissement public

Formateur référent :
M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), responsable pédagogique et administratif

Méthode pédagogique :
Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes ;
Activités brise-glace ;
Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;
Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactifs.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous prions de prendre contact avec notre référent handicap.
Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel Jaws, langue des signes française etc.).

Moyens et supports pédagogiques :
Présentations en vidéoprojection
Quiz interactifs/questionnaires
Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :
Délai d'accès de 24h
Inscription après avis du responsable de formation
L'évaluation se fera tout au long de la formation
Un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation est mis à disposition